

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

SPEEDSLEEP - Complément alimentaire en gel à base de Mélatonine

CODE

INTB028

FORMAT

30 stick-pack da 10 ml

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS



OPÉRATEUR COMMERCIAL

Distributed by SuppleFit for Chogan Group S.p.A. Registered Office: via A. Olivetti, 24 – 00131 Rome (RM) Headquarters: via A. Riccheo, 7 – 76121 Barletta (BT) – ITALY

DESCRIPTION

SPEEDSLEEP est un complément alimentaire prêt à l'emploi, aromatisé à la figue, sous forme de gel qui, grâce au mélange breveté SOMNIWELL™ à base de Mélatonine, de Pavot rouge et de Pavot de Californie, est capable d'agir sur les trois phases du sommeil et s'avère utile pour rétablir le cycle naturel du sommeil. La Mélatonine contribue à réduire le temps d'endormissement ; les extraits de pavot de Californie (Eschscholzia) et de Pavot rouge aident à réduire les réveils nocturnes ; les extraits de Passiflore, de Tilleul et de Griffonia favorisent la qualité du sommeil. Le Griffonia est aussi particulièrement efficace pour concilier sommeil et gestion du stress, contribuant ainsi à régulariser le rythme circadien qui régule notre horloge biologique. Grâce à sa formule innovante en gel, la mélatonine est absorbée rapidement (dans les 15 minutes environ qui suivent la prise).

MODE D'EMPLOI

Il est conseillé de prendre un stick-pack par jour, selon les besoins juste avant de s'endormir. L'effet bénéfique de la Mélatonine sur la réduction du temps nécessaire à l'endormissement est obtenu avec 1 mg pris juste avant d'aller se coucher.

AVERTISSEMENTS

Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substitut à un régime alimentaire varié et équilibré et à un mode de vie sain. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Consultez votre médecin avant toute utilisation si vous êtes sous surveillance médicale ou si vous êtes enceinte ou allaitante.

INGRÉDIENTS

Eau ; SOMNIWELL™ : [Extrait sec de pavot de Californie (*Eschscholzia californica* Cham.) (herbe) tit. $\geq 0,35\%$ protopine, extrait sec de pavot rouge (*Papaver rhoeas* L.) fleur, mélatonine] ; édulcorant : fructose ; extrait sec de Passiflora (*Passiflora incarnata* L.) (parties aériennes) tit. $\geq 3,5\%$ de flavonoïdes totaux sous forme de Vitexine ; extrait sec de Griffonia (*Griffonia simplicifolia* (DC.) Baill.) (graines) tit. $\geq 20\%$ 5-HTP ; Extrait sec de Tilleul (*Tilia platyphyllos* Scop.) (fleur) tit. $\geq 5\%$ en flavonoïdes ; agent de charge : alginat de sodium ; régulateurs d'acidité : phosphate de potassium monobasique et phosphate de potassium dibasique ; conservateurs : sorbate de potassium et benzoate de sodium ; arôme : figue, édulcorant : sucralose.

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

12 MESI

CONTENU DE L'EMBALLAGE

30 stick-pack de 10 ml

CONDITION DE CONSERVATION

Stocker le produit dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière et des sources de chaleur. La date de péremption fait référence au produit correctement conservé et dans un emballage non ouvert.

APPORTS DE RÉFÉRENCE (AR)

INGRÉDIENTS	PAR DOSE QUOTIDIENNE MAXIMALE	PAR DOSE	% VNR *
SOMNIWELLTM	201 mg		
Extrait sec de pavot de Californie(herbe) tit. $\geq 0,35\%$ protopine	100 mg		
dont Protopine	0,35 mg		
Extrait sec de Pavot rouge (Papaver rhoeas L.) fleur	100 mg		
Mélatonine	1 mg		
Extrait sec de Passiflore (Passiflora incarnata L.) (parties aériennes) tit. $\geq 3,5\%$ de flavonoïdes totaux comme Vitexine	100 mg		
dont flavonoïdes totaux comme Vitexine	3,5 mg		
Extrait sec de Griffonia (Griffonia simplicifolia (DC.) Baill.) (graines) tit. $\geq 20\%$ 5-htp	100 mg		
Dont 5-htp	20 mg		
Extrait sec de Tilleul (Tilia platyphyllos Scop.) (fleur) tit. $\geq 5\%$ en flavonoïdes	100 mg		
dont flavonoïdes	5 mg		
Valeurs nutritionnelles de référence pour les adultes selon le règlement de l'UE 1169 2011			

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, selon la documentation fournie par les fournisseurs de toutes les matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ne contient pas les substances qui peuvent provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Chogan Group S.p.A. déclare également que le phénomène de contamination croisée par les allergènes est géré selon des procédures internes.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de excelsa), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de Macadamia ou du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON